TAXE D'APPRENTISSAGE : MODE D'EMPLOI

La taxe d'apprentissage est un prélèvement obligatoire dont le mode de calcul est établi par l'Etat.

Calcul de la Taxe d'Apprentissage

- On multiplie la masse salariale de l'entreprise par 0,68% : on obtient le montant total de la Taxe d'Apprentissage à payer par l'entreprise
- 0,18% est destiné à un Fond National de l'Apprentissage
- Le restant de la somme (0,5%) est réparti entre deux masses :
  - ❖ Le QUOTAT (52% de la Taxe d'Apprentissage) destiné exclusivement aux formations en apprentissage dans les C.F.A
  - ❖ Le BAREME (48% de la Taxe d'Apprentissage) destiné aux filières d'enseignements professionnels.

SCHEMA DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

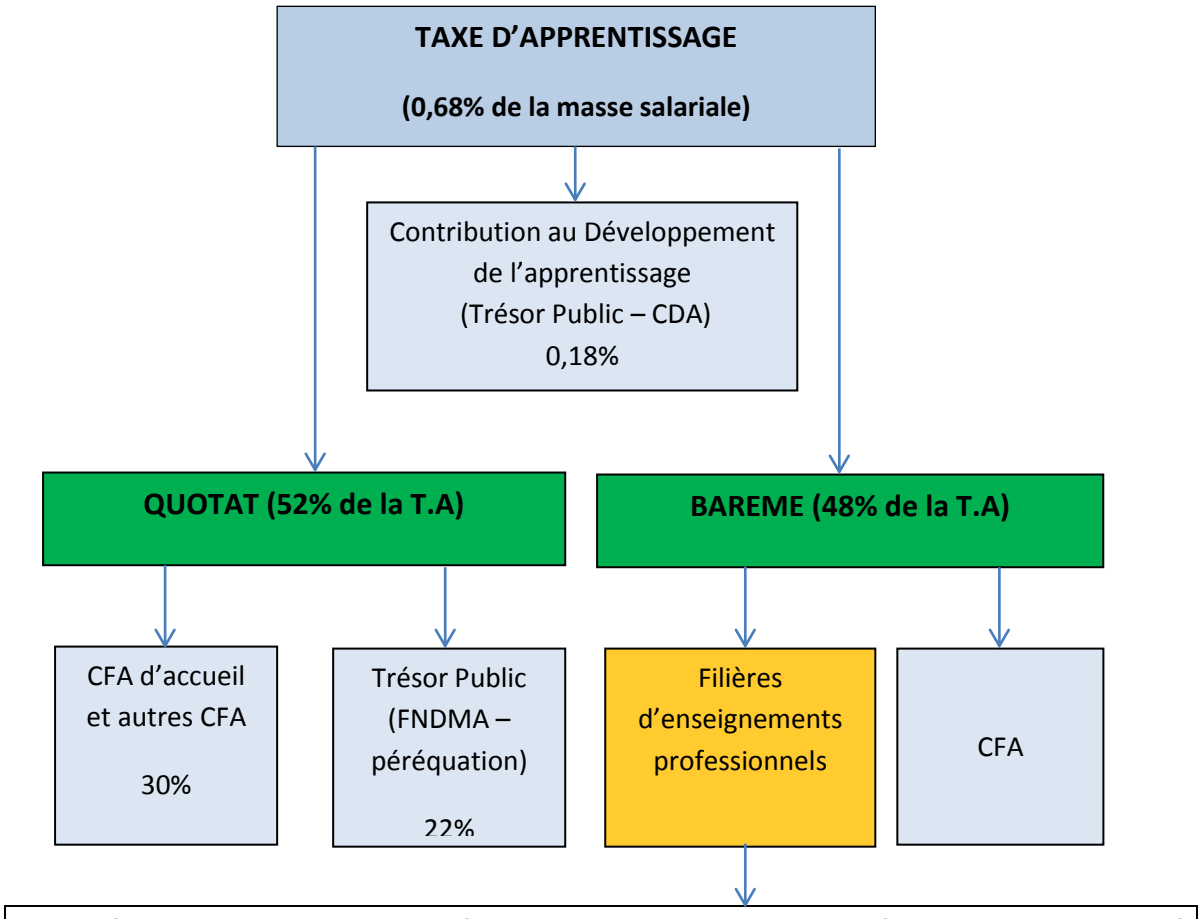
TAXE D'APPRENTISSAGE
(0,68% de la masse salariale)
Contribution au Développement de l'apprentissage (Trésor Public – CDA) 0,18%
QUOTAT (52% de la T.A)
BAREME (48% de la T.A)
CFA d'accueil et autres CFA 30%
Trésor Public (FNDMA – péréquation) 22%
Filières d'enseignements professionnels
CFA

⇒ ***La formation du Master des Métiers de la Mode et du Textile, d'Aix-Marseille Université (AMU) est éligible pour recevoir la Taxe d'Apprentissage Barême, catégorie B (cadres moyens et ouvriers qualifiés) et C (cadres moyens).***

Votre versement de Taxe d'Apprentissage en 4 étapes :

1. *Choisissez votre organisme collecteur*

Pour nous faire parvenir votre Taxe d'Apprentissage, vous devez vous adresser à votre OCTA (Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage). Dans le cas où vous ne savez pas à quel OCTA vous adresser, nous vous conseillons de consulter le site des OCTA :

Union Patronale Régionale
16, place du Général de Gaulle
13231 Marseille cedex 1
Tel : 04 91 57 71 80
www.uprpaca.com

AGEFA PME
www.agefa.org

Retrouver la liste complète des OCTA sur le site du Ministère du Travail : www.travail-solidarite.gouv.fr

2. *Prenez connaissance de nos habilitations*

Master des Métiers de la Mode et du Textile Aix-Marseille Université	SIRET : 130 015 332 00013 Code RMCP : Z1000807	Catégories B et C

3. *Affectez votre taxe d'apprentissage*

Pour maximiser votre contribution à notre formation, affectez les catégories B et C à notre formation. Sur le bordereau, il est important d'indiquer clairement:

- Que le versement *est adressé* au Master des Métiers de la Mode et du Textile de l'AMU
- Que ce versement *doit être affecté* au Master des Métiers de la mode et du textile

4. *Informez-nous !*

Pour nous permettre de vous remercier et d'ajuster notre budget prévisionnel, merci de renvoyer le plus tôt possible le formulaire d'intention de versement, que vous trouverez ci-joint ou que vous pouvez télécharger sur : www.m-mmm.fr

Pour plus de précisions, vous pouvez vous adresser à notre équipe :

Céline Hanart : *celine.hanart@univ-amu.fr*
Kim-anne Kennibol : *kim-anne.kennibol@univ-amu.fr*
Tel : 06 79 89 95 28